

Métiers de l'agriculture

RNCP40523 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAPA — Certificat d'aptitude professionnelle agricole
Code(s) NSF	210
Formacode(s)	21040, 21056
Code(s) ROME	A1411, A1405, A1414, A1410, A1407
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

221 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 221 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
A.D.P.S.P.A.	37940194600015	Former et organiser l'évaluation
AFGEEAP	41182875900026	Former et organiser l'évaluation
AGELAP LA TOUCHE	77786612000010	Former et organiser l'évaluation
AGRICAMPUS LAVAL	19530081900016	Former et organiser l'évaluation
AGUF VIVARAIS FORMATION	38881118400026	Former et organiser l'évaluation
ASS DES AMIS DES CAMPAGNES	78079125700014	Former et organiser l'évaluation
ASS DES MAISONS FAMILIALES BALLEROY	78073249100011	Former et organiser l'évaluation
ASS ENSEIG FOR PRF AGR BLAIN DERVAL	78595022100016	Former et organiser l'évaluation
ASS ENSEIGNE PROFESSION PRIVE AGRICOL	38972793400017	Former et organiser l'évaluation
ASS FAMILIALE DE GESTION DE L EAP	33348856700038	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 221 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp40523-metiers-de-l-agriculture/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les surfaces agricoles ne cessent de décroître, et cela se traduit par une nette diminution du nombre des petites exploitations familiales au profit d'exploitations moyennes et grandes, majoritairement gérées en sociétés (Groupement agricole d'exploitation en commun - GAEC, Exploitation agricole à responsabilité limitée - EARL, société à responsabilité limitée - SARL...).

L'âge moyen de la population active agricole française augmente, la profession s'est féminisée et le niveau de formation initiale s'est élevé. La part de la main-d'œuvre familiale se réduit au profit d'un recours croissant à des

emplois salariés notamment au travers de structures de type Groupement d'employeurs, et de délégation à un prestataire (entreprise de travaux agricoles - ETA et Coopérative d'utilisation des matériels agricoles - CUMA ...) dont l'importance varie suivant les productions.

La part des exploitations ayant recours à une main-d'œuvre permanente non familiale a doublé en vingt ans. L'emploi de salariés saisonniers, en particulier d'ouvriers agricoles est très répandu, quelle que soit la taille de l'exploitation, mais le volume de travail, important en période de forte activité (récolte, vendange ...), est plus limité. Les filières employant de la main-d'œuvre permanente sont la viticulture, les grandes cultures, l'horticulture et l'arboriculture. Les départements les plus employeurs de main-d'œuvre agricole se situent dans le sud est, l'ouest et le nord de la France.

Aujourd'hui, les acteurs du monde agricole sont interpellés par la société et les consommateurs quant aux impacts économiques, sociaux et environnementaux générés par leurs activités. Cela entraîne une évolution des raisonnements, des techniques et des systèmes de production, avec la prise en compte de l'agro-écologie et du développement durable comme un levier. Les pratiques font désormais un recours et un usage différents des engrais, des produits phytopharmaceutiques et de certaines techniques culturales, facteurs d'érosion des sols, d'altération de la ressource en eau, de la biodiversité et des paysages.

Pour développer des systèmes à la fois productifs, compétitifs, économes en ressources et respectueux de l'environnement, de nombreux agriculteurs (avec leurs salariés) et groupes d'agriculteurs innovent. On voit apparaître la recherche d'une plus grande diversification et d'une augmentation de l'autonomie de l'exploitation, afin de tendre vers la double performance économique et environnementale.

Le CAPa peut être obtenu par la voie des examens par évaluations certificatives en cours de formation / épreuves ponctuelles terminales (ECCF/EPT) ou par la voie des unités capitalisables (UC).

Chacune de ces voies fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques décrites dans le référentiel du diplôme.

La fiche descriptive d'activités du référentiel de certification témoigne de la diversité des systèmes de production à l'intérieur des secteurs de la production animale et végétale.

Le référentiel de certification intègre cette diversité. Il est décliné en plusieurs versions, correspondant à ces secteurs de production.

Pour le secteur de la production animale, il présente trois déclinaisons :

- Ruminants / Équins
- Porcs / aviculture
- Canins félins (uniquement pour le référentiel du CAPa métiers de l'agriculture en Unités Capitalisables (UC) et donc pour les voies de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue)

Pour le secteur de la production végétale, il présente deux déclinaisons :

- Arboriculture / Horticulture / Viticulture
- Grandes cultures.

Afin de garantir une certaine polycompétence chez les diplômés, la certification du CAPa métiers de l'agriculture prend en compte 2 systèmes de production ou activités.

Tous les candidats devront valider obligatoirement des capacités professionnelles relevant de deux supports différents : parmi les 4 blocs liés au domaine professionnel, les 3 premiers concerneront un 1^{er} support de production, et le 4^{ème} un second support de production.

ACTIVITÉS VISÉES

Activités communes

Conduite d'engins agricoles et utilisation du matériel

Entretien des engins, des matériels, des bâtiments et équipements

Communication en situation professionnelle

Activités spécifiques

Horticulture

- Mise en place et entretien des cultures
- Production de plants, de fruits et de légumes

Arboriculture

- Travaux liés aux productions arboricoles
- Opérations de récolte et post-récolte des fruits

Viticulture

Travaux de conduite de la vigne

Grandes cultures

- Travaux liés à la conduite des productions végétales
- Opérations de récolte

Productions animales (Bovins, ovins, caprins, équins, porcins, volailles)

- Alimentation des animaux
- Surveillance et soins aux animaux

Productions animales (Canins-félins) (uniquement pour la modalité des examens par Unités Capitalisables)

- Alimentation des chiens ou des chats
- Surveillance et soins aux chiens ou aux chats
- Interactions avec les chiens ou les chats

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences générales

Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

Interagir avec son environnement social

Compétences professionnelles

Se décline suivant le secteur de production considéré

- Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage (ruminants ou porcs ou aviculture ou équins)
- Réaliser des travaux quotidiens d'alimentation et de suivi des chiens ou des chats (production animale : canins-félins (uniquement pour la modalité des examens par Unités Capitalisables))
- Réaliser des travaux sur les végétaux (production végétale : arboriculture ou horticulture ou viticulture)
- Réaliser des travaux mécanisés des cultures (production végétale : grandes cultures)

Se décline suivant le secteur de production considéré

- Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage (production animale : ruminants ou équins)
- Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage (porcs ou aviculture)
- Stimuler le développement comportemental des chiens ou des chats (production animale : canins-félins)
- Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement (production végétale : arboriculture ou horticulture ou viticulture)
- Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols (production végétale : grandes cultures)

Réaliser des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments

Blocs de compétences

RNCP40523BC01 — Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

LISTE DE COMPÉTENCES

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP40523BC02 — Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP40523BC03 — Interagir avec son environnement social

LISTE DE COMPÉTENCES

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
- S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation de certification définie par le règlement d'examen

RNCP40523BC04 — Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage (Supports Ruminants / équins et Porcs ou aviculture)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux et la surveillance liée à l'alimentation
- Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles

RNCP40523BC05 — Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage (Support Ruminants / équins)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser les travaux mécanisés des surfaces destinées à l'alimentation de l'élevage
- Mettre en œuvre le pâturage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou épreuve de pratique explicitée

RNCP40523BC06 — Réaliser des travaux liés à l'alimentation de l'élevage (Support Porcs ou aviculture)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Alimenter les animaux
- Effectuer des travaux liés aux surfaces associées à l'élevage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou épreuve de pratique explicitée

RNCP40523BC07 — Réaliser des travaux sur les végétaux (Support Arboriculture - horticulture - viticulture)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des observations et interventions sur le végétal
- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles

RNCP40523BC08 — Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement (Support Arboriculture - horticulture - viticulture)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des observations et opérations techniques liées au cycle de production
- Effectuer des travaux de récolte, de conservation et de conditionnement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou épreuve de pratique explicitée

RNCP40523BC09 — Réaliser des travaux mécanisés de cultures (Support Grandes cultures)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des observations et interventions sur le végétal
- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles

RNCP40523BC10 — Réaliser des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols (Support Grandes cultures)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Appliquer en sécurité des produits phytopharmaceutiques
- Utiliser des techniques alternatives d'entretien des cultures

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou épreuve de pratique explicitée

RNCP40523BC11 — Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments (tous supports sauf Canin-félin)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments
- Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou épreuve de pratique explicitée

RNCP40523BC12 — Réaliser des travaux quotidiens d'alimentation et de suivi des chiens ou des chats (support Canins félins - UC uniquement)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux d'alimentation des chiens ou des chats
- Réaliser le suivi et les soins courants des chiens ou des chats

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP40523BC13 — Stimuler le développement comportemental des chiens ou des chats (support Canin félin - UC uniquement)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Assurer une primo-éducation de chiots ou de chatons jusqu'à leur cession
- Mettre en œuvre des actions de socialisation et d'expression des comportements spécifiques des adultes

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP40523BC14 — Réaliser des travaux liés à l'entretien courant des installations et de leurs équipements (Support Canin félin - UC uniquement)

LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux de nettoyage et de désinfection des locaux et des équipements
- Effectuer des travaux simples d'entretien des extérieurs et de réparation

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP40523BC15 — Mettre en œuvre les opérations techniques relatives à la conduite d'une activité de production, en toute sécurité dans un contexte de transition agro-écologique et le cas échéant dans le respect du bien être animal

LISTE DE COMPÉTENCES

La certification du CAPa métiers de l'agriculture doit prendre en compte 2 systèmes de production ou activités.

La capacité C7 concerne le deuxième support. Pour le choix des supports de production pouvant être mobilisés, se référer au référentiel du diplôme (pages 22, 23 et 44).

Supports liés aux productions animales :

- Réaliser des observations, interventions et soins courants sur les animaux
- Réaliser des travaux et la surveillance liés à l'alimentation / Effectuer le suivi des animaux

Supports liés aux productions végétales :

- Réaliser des observations et interventions sur le végétal
- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux

Autres productions ou activités pouvant aussi servir de support :

- Aquaculture
- Pastoralisme
- Entretien des espaces
- Valorisation et vente de produits horticoles
- Valorisation du cheval
- Transformation et vente de produits animaux
- Valorisation et vente des produits de l'entreprise (uniquement pour les examens par UC)
- Travaux de cave

- Valorisation de chiens ou de chats en vue d'une exposition ou d'un concours (uniquement pour référentiel en UC et le support canins-félins)
- Initiation de jeunes chiens à des activités de loisirs et d'utilité (uniquement pour référentiel en UC et le support canins-félins)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle ou épreuve de pratique explicitée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'activité de cet emploi s'exerce au sein d'entreprise de production agricole (polyculture-élevage, productions animales - bovins, ovins, porcins, aviculture, aquaculture - , grandes cultures, horticole (productions légumières, floriculture, pépinière d'ornement), arboricole ou viticole, ou au sein d'élevage de canin-félins.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Ouvrier agricole polyvalent, de grandes cultures, polyculture élevage
- Ouvrier serriste, agricole en maraîchage, horticulture, pépinière, champignonnière
- Ouvrier agricole ou d'élevage en production porcine, caprine, ovine, avicole, cunicole, bovine, laitière
- Ouvrier arboricole, viticole
- Éducateur canin

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant des articles L 214-6-1 à L 214-6-3 du Code rural et de la pêche maritime est soumis à obligation de justificatifs de connaissances ou de formation validée. Il faut donc avoir suivi une formation ou une session d'actualisation des connaissances.

Selon l'arrêté du 14 janvier 2022 (relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation), le CAPa Métier de l'agriculture support canins félins n'ouvre pas droit à l'obtention de l'Attestation de connaissances pour les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED, ex-CCAD).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 506 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	114 174
Jugés difficiles à recruter	37 %
Emplois saisonniers	90 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs A1X40 — Maraîchers et horticulteurs A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour le CAPa Métiers de l'agriculture support canins-félins, l'entrée en formation est conditionnée par la détention d'un contrat d'apprentissage ou un statut de stagiaire de la formation professionnelle continue.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est accessible par la voie scolaire :

a) Aux candidats ayant effectué un cycle d'études de deux ans préparant au certificat d'aptitude professionnelle agricole à l'issue de la dernière année du cycle 4.

Pour les établissements privés assurant des formations selon les modalités définies à l'article L. 813-9, le cycle d'études est réparti sur 80 semaines et comprend une durée totale d'au moins 800 heures effectuées en centre de formation.

b) Aux candidats ayant effectué un cycle d'études d'un an préparant au certificat d'aptitude professionnelle agricole à l'issue du cycle de détermination des lycées.

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats ayant suivi une préparation dans les conditions prévues au livre II de la sixième partie du code du travail.

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats qui justifient d'une préparation d'une durée de 800 heures en centre de formation telle que définie au livre III de la sixième partie du code du travail.

La durée de la formation peut être réduite à 500 heures après une décision dite de " positionnement " pour les candidats justifiant, soit :

a) De l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein à l'entrée en formation, en rapport avec la spécialité ;

b) D'un niveau initial de formation de fin de cycle de détermination des lycées ;

c) D'un certificat d'aptitude professionnelle, d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole, d'un brevet d'études professionnelles, d'un brevet d'études professionnelles agricole ou d'un diplôme de niveau supérieur.

Cette décision de positionnement est prise, sur demande du candidat, par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt après avis du directeur du centre de formation. Lorsque la délivrance du diplôme est demandée selon la modalité des unités capitalisables, la décision de positionnement peut être déléguée au directeur du centre habilité.

Pour la préparation d'un bloc de compétences défini au II de l'article D. 811-148-6 du présent code, la durée de la formation n'est pas définie.

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est accessible par la voie de l'enseignement à distance, aux candidats justifiant avoir suivi la préparation au diplôme selon les modalités prévues par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est accessible aux candidats "libres" majeurs au 31 décembre de l'année de l'examen qui, n'ayant pas suivi la préparation prévue aux articles D. 811-147 à D. 811-147-3, justifient avoir occupé un emploi d'ouvrier qualifié dans un secteur professionnel en rapport avec la spécialité du diplôme pendant l'équivalent d'au moins deux années à temps plein à la date du début des épreuves.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, organisateur de l'examen. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A de l'enseignement agricole public.

Le jury peut opérer en commissions. Il est souverain dans ses évaluations et délibérations, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Le jury est composé d'enseignants des établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une spécialité préparant au certificat d'aptitude professionnelle agricole pour les deux tiers au maximum et de professionnels représentant les emplois visés par les spécialités du diplôme.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 949 €
Selon la branche	5 857 € – 6 039 €
Prise en charge	Branches concernées
5 949 €	Valeur par défaut · 204 branches
6 039 €	CPNE de l'agriculture, CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNEFP Transformation Laitière, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNEFP des jardinerie et graineteries
5 934 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 907 €	CPNEFP des commerces de gros
5 857 €	CPNE des Vins et Spiritueux

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2030
Date de dernière délivrance possible	31/12/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP38855

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40523/>

Où se former

Formations référencées	20
Organismes	13
Régions couvertes	6
Prix indicatif	730 € – 12 090 €
Durée	21 – 1253 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	309
Organismes gestionnaires (CFA)	186

Organismes formateurs	242
Régions couvertes	14
Départements couverts	89
Organismes certifiés Qualiopi	241
Sessions	de 09/2024 à 08/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	67
Parcours menés à terme	53
Taux d'achèvement	79 %
Période	09/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	86
Montant total engagé	158 730 €
Coût moyen par dossier	1 846 €
Durée moyenne	115 h
Période	09/2025 – 09/2026
France compétences	83 %
France Travail	9 %
Reste à charge titulaire	7 %
OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Entreprise	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.